Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 14 (1906)

Heft: 11

Artikel: Un vieux cahier
Autor: Dombréa, Roger

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-14632

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN VIEUX CAHIER

Il est dans les vieilles choses, pour qui sait les comprendre, un attrait particulier. A les étudier, on les voit s'animer et, pour peu que nous nous y prêtions, elles nous racontent le passé avec des détails d'une intimité charmante.

Je viens d'en faire l'expérience avec un vieux cahier portant cette inscription : « Livre pour toutes sortes de choses pour l'année 1815 » et le nom de celle qui, pendant trois années, y inscrivit régulièrement ses dépenses, ses « convenants » avec ses fermiers et ses voisins ainsi que ses ventes de récoltes.

Le premier « convenant » inscrit est celui qu'elle fait avec un voisin pour l'abonnement à la Gazette. — « J'ai payé à M. B... pour l'année courante de la Gazette, devant son neveu B..., le jour du retour des carabiniers d'O. 2 l. 8 batz 3 sols. Je prendrai la dite Gazette chaque jour de son arrivée à midi en été et le lendemain matin, par la laitière, en hiver. » C'est précis et affaire d'importance. On le comprend à la réflexion qui suit, la seule du livre : « Ne pouvant aller exprès en ville. »

Voici un autre arrangement, soigneusement noté par la dame : « Je viens de convenir avec mon fermier P... qu'il nourrira ma petite jument pour trois batz par jour, ou par vingt-quatre heures, de bon foin pur, pas celui de trèfle! »

Les ventes: janvier 1815. Reçu pour trois sacs de froment vendu à 18 batz la mesure 64 livres 8 batz.

19 juin, vendu ce jour un sac de froment à 23 l. 8 batz. Mars 1816, vendu 20 mesures de froment à 22 batz 1/2 la mesure.

16 avril de la même année, celle de la misère, vendu 48 mesures à 24 batz, ce qui fait 4 louis et 32 batz.

« Le même jour, j'ai envoyé, par mon domestique Pierre, à la blanchisserie de Lucens, 67 aunes de toile pour le miblanc, pièce de toile marquée aux deux bouts, nº 432. »

Les comptes inscrits dans ce petit cahier sont nombreux et divers. Sa propriétaire reçoit des fermages dus à un frère, des intérêts pour une sœur et met une attention minutieuse à rendre ses comptes et à sauvegarder les intérêts de ses parents.

Les dépenses inscrites jour après jour sont modestes, mais combien révélatrices sur la manière de vivre à cette époque comme sur la position et le caractère de la dame.

8 février 1815, eu, mercredi, à loger trois soldats que j'ai nourris. « Payé pour la couche à l'auberge 1 l. 5 batz. »

Cette inscription, qui se renouvelle de temps à autre, signale un événement pour les habitants de la modeste maison de campagne de notre amie et les dépenses du ménage à ces moments-là témoignent que les fils de la patrie ont été copieusement nourris.

La fantaisie est représentée dans les dépenses par des biscomes, des pastilles, beaucoup de sucre d'orge, du chocolat, du jus et un billet de loterie; le luxe par l'achat de mouchoirs brodés, par des chales, par de la mousseline et par des mouchoirs de l'Inde; les plaisirs par des voyages. Nous transcrivons :

Le 28 septembre 1815. Dépensé pour mon voyage autour du lac 83 l. 3 batz, sur quelle somme, j'ai acheté des effets pour 10 l. 8 batz.

Le 18 novembre 1815. Pour voyage à Fribourg 16 l. 8 batz.

D'autres voyages de la dame, plus courts, mais combien fréquents, sont ceux à Lausanne. La diligence l'y conduit de temps à autre, mais le plus souvent c'est « la petite jument », et l'on trouve alors des notes comme celles-ci dans les dépenses : « Pour chercher et ramener mon cheval 7 batz ». Ce qui indique qu'elle avait passé quelques jours à la ville où elle avait une sœur et des neveux.

Une autre dépense d'agrément, c'est l'entretien d'une selle, car notre amie monte à cheval. C'est pour cela qu'elle a « petite jument » et son domestique Pierre, sorte de factotum dont le nom revient fréquemment dans le petit livre.

Payé à Pierre pour monter la garde, 8 batz.

Pierre a payé pour une vitre mise à l'écurie du fermier, 5 batz.

Pierre a payé 17 mesures d'avoine 23 l. 3 batz.

Remboursé à Pierre ce qu'il a dépensé pour moi pendant mon séjour chez ma sœur. Suit un compte minutieux d'un total de 17 l.

Pierre a payé les 300 tuiles fournies par J., maçon, soit 9 l. 6 batz.

Pierre a payé pour raccommoder mon rouet 8 l., et pour refacture à ma montre 6 l.

Il figure à chaque page, l'infatigable factotum : il veille aux intérêts de sa maîtresse, compte soigneusement les fagots que fait le fermier, expédie les lettres, paie le messager — un autre important personnage — plante des arbres, sème des graines et surveille de près le meunier.

Un seul nom revient aussi souvent que le sien, c'est celui de la servante, Julie, l'intermédiaire obligé pour les dépenses quotidiennes du ménage et une grande amie des épices et des herbes odorantes, dont elle achète une quantité respectable.

Le 22 mars 1815, payé le gage de Julie, 48 l.

Payé un bain et des ventouses pour Julie, 1 l. 6 batz.

A Julie pour oiseaux, 4 batz.

Pour bain et ventouses pour Julie, 6 batz 2 sols.

Drogues pour Julie, 3 l. 8 batz.

Et tout de suite après, sucre d'orge, 2 batz.

La maîtresse de Julie avait certainement soin de sa servante.

Les dépenses pour les choses intellectuelles ne sont pas aussi absentes qu'on pourrait le croire à une lecture superficielle de ce livre de mémoire. Il y a, nous le savons déjà, l'abonnement à la Gazette, celui à la Feuille des Avis, l'achat de l'almanach; mais là ne sont pas les vraies dépenses pour la lecture. L'importante est ce que l'on paie au messager pour « voyages de livres ».

Payé au messager pour deux voyages de livres et port de deux mesures de châtaignes, 6 batz. Au messager, ports de livres, 9 batz.

Ces livres venaient de la ville et y retournaient après lecture. C'était la librairie circulante d'alors, librairie privée, mais combien active! Puis il y avait les lettres, si nombreuses que l'addition des ports atteint chaque mois un total singulièrement élevé. Les lettres, alors fort coûteuses, étaient longues, pleines de détails et généralement bien écrites, « de vrais journaux », remarquait une nièce de la propriétaire du cahier dans une lettre que nous avons.

A étudier les chiffres révélateurs des dépenses de la vieille dame, nous avons senti s'éveiller en nous des sentiments de sympathie et de respect pour celle qui, sans y penser, nous dévoile les secrets de sa vie journalière. Elle est généreuse : les pauvres connaissent le chemin de sa petite maison et elle n'attend pas qu'on sollicite ses dons. Les malades reçoivent de la viande, du sucre d'orge ; de vieilles personnes régulièrement des pastilles et du chocolat, d'autres, des bonbonnières.

Elle souscrit 12 l. pour un « établissement charitable » et au moment de payer elle augmente sa souscription de 2 l.

Un autre trait nous frappe, c'est la fréquence et la valeur des pourboires — inscrits sous le nom de tringuettes — qu'elle donne aux domestiques pendant ses voyages et séjours.

Elle donne généralement 4 l. et nous ne devons pas oublier qu'à cette époque l'argent avait plus de valeur et que tout était moins cher. Voici quelques prix relevés au hasard : 8 liv. de beurre, 4 l. Deux cochons de lait, 2 l. Un vacherin de 5 liv., 1 l. 4 batz. Un poulet, 7 batz. Une poule, 5 batz. Un lièvre, 1 l. Deux cabris, 1 l. 6 batz. Un char de tourbe, 4 l. Le poids de la viande achetée n'est pas indiqué; mais le total des comptes prouve qu'elle était bon marché.

Des quarante-quatre feuillets, jaunis par le temps, de ce livre « pour toutes sortes de choses » nous avons vu peu à peu se dégager la physionomie originale d'une femme avisée, intelligente et active, vivant sa vie dans une petite maison de campagne, à vingt minutes d'une ancienne ville, dont elle était un des personnages, où elle avait des parents, des amitiés et des intérêts; mais où elle ne s'enfermait pas. Elle y a longtemps fait tourner la roue de son rouet, elle y a tricoté beaucoup de bas, elle y a filoché et fait de la dentelle;

elle y a soigné sa fortune, assez honnête, et, ce qui est plus rare, y a soigné celles des autres; mais avec tout cela, elle aimait les voyages, elle montait à cheval et a fait le tour du Léman en voiture!

Merci, vieux cahier. Tu m'as donné une tranche de la vie familiale d'autrefois et fait entrevoir un portrait d'aïeule qui a bien son charme.

Roger Dombréa.

LA SEIGNEURIE DE GIVRINS

(Suite.)

Le 3 sept. 1523 le dit Illustre prince Charles duc de Savoie inféoda la même terre de Genollier à n. & p. François Noël de Bellegarde son écuyer avec toutes ses dépendances tel qu'il les avait acquises cy dessus de la noble dame Claude de St-Trivier sa femme et par cette inféodation le dit seig. Duc de Savoye se réserva expressement pour lui et ses successeurs et sur les choses inféodées la fidélité noble & lige et change de prestation d'icelle avec les droits d'arrière fiefs, fidélité, hommage, supériorité et ressort ainsy qu'il les avait et exercait sur des fiefs des autres bannerets de son pays de Vaud ne se reservant aucun autre droit, action, réclamation mais lui donnant droit de jouir des choses inféodées de la même manière que le dit seig. duc pouvait faire avant cette inféodation se subrogeant en son lieu & place sans exception de ce qui est cy dessus réservé.

Cette inféodation reçue Baptendier et ténorisée dans la grosse de Genollier l'an 1767. Le 21 juin 1528 le dit N. de Bellegarde vendit la dite seigneurie de Genollier au même Illustre Duc de Savoie par acte reçu Baptendier ainsy qu'il est narré dans la vendition qui suit. Le lendemain 22 juin 1528 le dit seig. Duc de Savoye revendit la susdite terre de Genollier à n. & p. Georges de Rives seigneur de Prangins pour le prix de 2000 écus d'or sous réserve du reachept et de l'arrière fief, fidèlité, hommage, supériorité et Ressort sans s'y réserver aucun autre droit, raison ou réclamation quelconque. Acte signé Baptendier, ténorisé au livre intitulé: Thésaurus de Genolliary folio 34. — En conséquence de cette acquisition la Rénovation du dit Genollier et Givrins fut faite en 1540 par les commissaires Chalet & Poupuz en faveur du dit noble & p. Georges de Rives. Seig. de Grandcour Prangins & Genollier, en 2 volumes dont l'un contenait les reconnaissances de Genollier et l'autre celles de Givrins.